

Le Cursus national

Le Cursus national a été mis en place au 1er janvier 2007 afin d'améliorer les conditions d'obtention en France des différents titres de Champion.

En effet, bon nombre d'éleveurs ne peuvent se rendre à l'étranger pour obtenir des Certificats d'Aptitude internationaux ou européens, bien que les chats méritent, par leurs qualités, d'atteindre ces différents stades de jugement.

Les qualités d'un chat étant indépendantes du lieu où il se trouve, il n'y avait aucune raison pour qu'il soit bloqué dans son cursus du fait qu'il reste en France. Mais les titres de Champion international ou Champion d'Europe ne pouvant, par définition, être obtenus qu'en allant exposer en dehors de nos frontières, il n'était pas question de revenir sur les dispositions actuelles.

C'est à partir de ces principes que le Conseil d'Administration du 14/11/2006 a décidé la création d'un cursus national, parallèle au cursus international habituel :

- L'exposant présente son chat en classe Champion. Quand il a obtenu 3 CAC, il obtient un titre de Champion et peut inscrire son chat en Classe de Champion International.
- Au bout de 2 CACIB obtenus en France, le chat peut, soit être exposé à l'étranger pour obtenir un CACIB en dehors de nos frontières et obtenir un titre de Champion International, soit rester en France pour obtenir un 3ème CACIB et briguer le titre de « Double Champion ».

Le dernier certificat d'aptitude doit obligatoirement avoir été obtenu après le 1er janvier 2007.

Dans le cas où un chat « Double Champion » (qui a donc obtenu 3 CACIB en France) a l'occasion d'être exposé à l'étranger et d'obtenir un CACIB, il peut utiliser ce certificat de titre pour faire homologuer son titre de « Champion International » puisqu'il remplit les conditions demandées.

Ce principe est reproductible pour tous les titres selon le tableau d'équivalence suivant :

Nombre de Certificats	<u>Cursus International</u>	Cursus National
3 CAC (93 points)	Champion	Champion
3 CACIB (95 points)	Champion International	Double Champion
4 CAGCI (96 points)	Grand Champion International	Triple Champion
5 CACE (97 points)	Champion d'Europe	Quadruple Champion
5 CAGCE (98 points)	Grand Champion d'Europe	Suprême Champion

Il y a plusieurs avantages à ce mécanisme :

- L'exposant fait évoluer la carrière de son chat au fur et à mesure de l'obtention des différents Certificats d'Aptitude obtenus soit en France, soit à l'étranger;
- Il n'y a aucune dévalorisation du Titre « National » car le chat est jugé avec les mêmes critères (nombre de points), la dénomination « International » ou « Europe » ne prenant sa signification que lors d'une confrontation avec d'autres chats à l'étranger ;
- Le juge ne se préoccupe pas de savoir si le chat est en parcours national ou international : il juge seulement le chat dans la classe indiquée.

Les contre-signatures sont acceptées à condition que les juges qui contre-signent aient participé aux jugements le jour de l'exposition.

Un parcours identique avec les mêmes règles et la même échelle de points est réservé aux chats neutres, mâles ou femelles.